

En mouvement

Bulletin interne du CISSS du Bas-Saint-Laurent

Vol. 6 / N° 11 / 1^{er} décembre 2020

Masque de procédure obligatoire pour le personnel administratif

Afin d'assurer la santé et la sécurité des travailleurs, l'ensemble du personnel devra porter le masque de procédure en milieu de travail, et ce, dans toutes nos installations.

À compter du 4 décembre 2020, les employés des secteurs administratifs ne pourront plus porter le couvre-visage en milieu de travail.

De plus, tous les employés, les médecins, les stagiaires et les bénévoles qui ont des interactions avec les usagers à moins de 2 mètres, en l'absence d'une barrière physique (comme du plexiglas), devront obligatoirement porter un masque de procédure et une protection oculaire.



Pour les détails liés au déploiement de cette nouvelle mesure, veuillez consulter votre gestionnaire.

Autosurveillance des symptômes

Il est important de vous rappeler de ne pas vous rendre au travail si vous présentez :

- un des symptômes suivants : fièvre de plus de 38°C, toux nouvelle ou exacerbation d'une toux chronique, difficulté respiratoire, perte d'odorat avec ou sans perte de goût.
- deux des symptômes suivants : douleurs musculaires, mal de gorge, diarrhée,

vomissements ou nausées, fatigue extrême, céphalée (maux de tête), congestion ou écoulement nasal.

Dans ce cas, vous devez communiquer avec votre gestionnaire et appeler au **1 833 799-0050, option 1** (7 jours/7, de 8 h à 16 h) pour obtenir une évaluation.

Pour informations sur les signes et symptômes > Ligne Info-RH : 1 833 799-0050, option 1.

L'outil d'autosurveillance des symptômes associés à la COVID-19 est disponible dans le portfolio des outils COVID-19 Web à l'adresse suivante : ciass-bsl.gouv.qc.ca/portfolio

Calendrier de l'avent

Le grand décompte avant Noël est à nos portes et nous avons pensé rendre cette période un peu plus amusante cette année en vous proposant notre version de la tradition allemande du calendrier de l'avent.

Chaque jour, découvrez une petite activité simple à réaliser, au travail ou à la maison.

Ajoutez ce lien à vos favoris et visitez-le chaque jour :

<https://adventmyfriend.com/101769/2c4e881bcb/>

Pour les travailleurs qui n'ont pas accès à un poste informatique dans le cadre de leur travail, sachez qu'une version imprimable a été envoyée à votre gestionnaire.



Carte de Noël virtuelle

La pandémie actuelle bouleverse notre société et nos habitudes. Pourtant, plus que jamais, nous avons besoin de nous sentir appréciés et de voir que notre travail est reconnu par nos pairs.

Dans cette optique, pourquoi ne pas profiter du prochain mois pour faire parvenir vos vœux de Noël à vos collègues? Rien de

plus simple grâce à la nouvelle carte de Noël virtuelle facile à utiliser. Vous n'avez qu'à remplir le formulaire suivant, disponible sur le site Web du CISSS : ciass-bsl.gouv.qc.ca/noel et le tour est joué!

Ajoutez ce lien à vos favoris et envoyez-en autant que vous voulez!

LA MATANIE ET LA MATAPÉDIA ONT BESOIN DE VOUS!

Vous connaissez des personnes qui pourraient être intéressées par un emploi en santé dans le secteur de La Matanie ou de La Matapédia?

Invitez-les à postuler au jecontribuecovid19.gouv.qc.ca

La vaccination, la meilleure protection

LA GRIPPE POURRAIT VOUS FRAGILISER.

FAITES-VOUS VACCINER.
Quebec.ca/vaccingrippe

Votre gouvernement Québec

Vaccination contre la grippe : travailleurs de la santé et médecins

Il est encore possible pour les travailleurs de la santé et les médecins de se faire vacciner contre la grippe saisonnière.

Rappelons que cette année, des vaccinateurs ont été formés pour vacciner leurs collègues directement dans leurs secteurs d'activités. Les vaccinateurs doivent obligatoirement saisir le vaccin administré dans le Registre de vaccination SI-PMI ou fonctions allégées (remplir le formulaire de vaccination BL0015). Ceux qui ne peuvent pas le faire en version informatique peuvent transmettre le formulaire BL0015 à Nathalie Bond par courrier interne au CLSC de Rimouski ou par télécopieur au 418 727-5479.

Pour tous les détails, [consultez l'intranet dans la section Direction du programme jeunesse > Vaccination.](#)

COVID-19 – Dernières nouvelles

Section COVID-19 de la zone professionnelle du site Web
cisss-bsl.gouv.qc.ca/covid19

Section COVID-19 de l'intranet
mon.intranet.cisssbsl.rtss.qc.ca, [Menu principal](#) > COVID-19

 **Palier 3**
Alerte modérée

Pour plus d'informations :
cisss-bsl.gouv.qc.ca/etat-covid



Mise à jour de
l'aide-mémoire

Choisir le bon transport de matières

Vous avez besoin d'aide pour choisir le bon transport de matières?

Vous hésitez entre le courrier interne, les commissionnaires, les transporteurs internes?

Consultez notre section intranet pour en apprendre plus et faire le meilleur choix, [dans Directions administrative > Direction de la logistique > Transport des matières.](#)

Conditions de travail temporaires — Mesures financières reconduites

Nous avons été informés que les mesures financières pour le personnel du réseau de la santé et des services sociaux, qui ont été bonifiées le 27 septembre 2020, ont été reconduites jusqu'au 19 décembre 2020. [Pour plus d'information, consultez la nouvelle intranet du 25 novembre dernier.](#)

État de la situation des éclosions

Pour plus d'information sur l'état des éclosions de COVID-19 au Bas-Saint-Laurent, visitez la page [État de la situation du site Web, mise à jour régulièrement.](#)

Conformité de l'identification des requêtes et des spécimens destinés au laboratoire

Le service de biologie médicale a constaté la récurrence d'une difficulté de transmission de résultats de laboratoire. En effet, l'absence de renseignements obligatoires (ex. : NAM, sexe,) augmente considérablement le délai de transmission des résultats. [Pour plus d'information, consultez la nouvelle du 19 novembre dernier.](#)

Blocage des sites de partage de fichiers

Le 3 novembre dernier, nous vous informions que nous devions bloquer les sites de partage de fichiers web tels Dropbox, Google Drive, iCloud, etc. dans les meilleurs délais. La date de blocage qu'il restait à déterminer a été fixée au 7 décembre 2020.

Comme nous vous l'avions mentionné, nous devons prendre ces mesures dans le but de nous protéger d'attaques potentielles comme celle survenue récemment au CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal et qui a de nombreuses conséquences graves pour cette organisation.

Mise en œuvre des nouvelles mesures étape par étape

1. Ce que vous devez faire le plus rapidement possible, d'ici au 7 décembre 2020

Nous sommes conscients des impacts sur les processus de travail actuels, c'est pourquoi une équipe dédiée vous accompagnera dans la recherche de solutions alternatives et sécuritaires. SVP bien vouloir faire une demande à l'aide d'Octopus.



2. Ce qui sera fait à compter du 7 décembre 2020

Blocage des hyperliens contenus dans les courriels vers les sites de partage de fichiers web tels que Google Drive, Dropbox, etc.

Blocage de tout accès à Google Drive, Dropbox, iCloud, etc. (documents et sites web).

3. Ce qui sera maintenu après le 7 décembre 2020

Les utilisateurs du profil élargi continueront d'avoir accès aux autres sites qui étaient requis dans le cadre de leur travail, ex : Facebook. Seule la catégorie de sites mentionnés ci-haut sera bloquée.

Pour en savoir plus sur la cyberattaque survenue au CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal, consultez l'article publié le 29 octobre 2020 dans La Presse PLUS.

Numérisation des ordonnances

Les équipes de la DRI et de la DSP sont heureuses de vous informer que le déploiement des numériseurs dans les unités de soins du CISSS est actuellement en cours. Les numériseurs serviront à transmettre les ordonnances des prescripteurs aux pharmaciens, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Cette technologie est d'ailleurs déjà implantée depuis quelques années dans les installations de Rivière-du-Loup et des Basques.

Les objectifs visés sont :

- Permettre la consultation et la validation des ordonnances à distance par le personnel de la pharmacie, que ce soit en télétravail ou à partir d'une autre installation.
- Diminuer le recours aux systèmes de pneumatiques, de monte-charges et de télécopieurs ainsi qu'aux commissionnaires.
- Améliorer l'efficacité du circuit du médicament.

Nouveaux postes téléphoniques au Centre d'hébergement Marie-Anne Ouellet

Les téléphones actuels du Centre d'hébergement Marie-Anne Ouellet seront remplacés le mercredi 2 décembre 2020.

Ainsi, à partir du jeudi 3 décembre à 10 h, l'ensemble des employés changeront de numéro de poste téléphonique.

Pour joindre un employé du Centre d'hébergement Marie-Anne Ouellet à compter de cette date :

- Composez le 418 778-5816 (le numéro demeure le même).

- Utilisez le bottin de l'organisation ([disponible sur l'intranet](#)) afin de connaître le numéro de poste de la personne à joindre.

Ce remplacement de postes téléphoniques est réalisé dans le cadre du projet de modernisation des systèmes téléphoniques du CISSS du Bas-Saint-Laurent vers la téléphonie IP, projet sous la gouverne de la Direction des ressources informationnelles qui vise à doter l'ensemble de la communauté CISSS d'une infrastructure moderne et efficace.

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
du Bas-Saint-Laurent

Québec

Ligne téléphonique pour le personnel : 1 833 799-0050

Option 1 : Santé et sécurité au travail et dépistage (7 jours sur 7, de 8 h à 16 h)
suivi.covid.infirmieres.sst.cisssbsl@ssss.gouv.qc.ca

Option 2 : Conditions de travail (lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h)

